

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Isabelle BECKER - Michaël DUMAS - Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE – Fabienne MERESSE - Jean-Gérard MERLE – Renaud PEURON - Chantal PIGNARD BOURGEY - Nelly PORTERON - Marie-Thérèse THEVENET

Absents excusés : Gérald GONON – Damien PARET - Véronique POYET.

Secrétaire de séance : Renaud PEURON

1) *Le compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2022 est approuvé à l'unanimité*

2) Délibération n° 2022-07-21/01 Taxe d'aménagement

Vu la délibération du 9 septembre 2011, instaurant la taxe d'aménagement ;

En 2023, Loire Forez Agglomération percevra 25 % du montant de la taxe d'aménagement que les communes reçoivent lors des constructions. Cette contribution alimentera un fond appelé pacte de solidarité pour financer des projets des communes membres de Loire Forez Agglomération.

La taxe d'aménagement est actuellement à 3%, Monsieur le Maire propose de la passer à 5%, afin de compenser la perte.

Plusieurs élus demandent quelle sera l'augmentation pour une personne effectuant des travaux.

Une simulation a été faite sur la base de la construction d'une maison de 100 m², ce qui représente une augmentation de 700 euros.

Monsieur DUMAS trouve que cette augmentation apportera un coût supplémentaire pour les ménages et que LFA devrait instaurer une taxe sur la TA pour prélever directement les foyers sans passer par la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, décide augmenter la taxe d'aménagement de 3% à 5%.

3) Délibération n° 2022-07-21/02 : Création et suppression d'un poste

De par son ancienneté, un agent a fait une demande de changement grade (droit acquis au 1^{er} juillet 2022) à son employeur principal. Dans un deuxième temps, elle a fait une demande d'augmentation de temps de travail à hauteur de 1h15 dans chaque commune afin d'obtenir un temps complet.

Les maires des deux communes se sont rencontrées et se sont mis d'accord pour une augmentation du temps de travail à part égal.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation permettrait de pallier la charge de travail en plus en urbanisme et de pourvoir au remplacement d'un agent en cas d'arrêt ou d'absence à la cantine.

Le conseil municipal doit délibérer pour la création du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2022, ainsi que l'augmentation du temps de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve :

- la création du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2022
- l'augmentation de temps de travail de 1h15 soit de 14h à 15h15.

4) Salle des fêtes

Monsieur Patrick FOURNEL fait part de l'avancée des travaux. Pour le moment, pas d'avancées majeures dans le dossier.

Il fait lecture des prescriptions reçues de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le diagnostic amiante est toujours en attente.

Un point a été fait avec l'architecte M. PRAT le 12 juillet 2022. Il conseille de faire appel à Loire Forez Agglomération pour prendre en charge la gestion du marché public. M. FERRAND de LFA a été contacté et doit faire parvenir une convention avec le coût que cela représente. M. FOURNEL s'est chargé de mettre en relation M. FERRAND et M. PRAT pour qu'ils puissent définir le nombre de lot.

Une proposition d'étude pour la géothermie a été reçue par GBA d'un montant de 14 760 euros TTC.

Un rendez-vous a été fixé le 26 juillet pour approfondir le détail de ce devis avec l'entreprise.

Une prospective financière a été demandée à Loire Forez Agglomération. M. FOURNEL et ELODIE ont rencontrés Mme Nathalie RASCLE-ROSSET le 8 juillet 2022. Vu les documents fournis par la Mairie et l'étude de LFA, la situation de la commune est très saine et les finances bien gérées.

Le projet de rénovation de la salle des fêtes, ainsi que celui de la géothermie peuvent être financés (un emprunt relais, et 1 emprunt long terme) et n'impactera que faiblement le budget.

Questions diverses :

1 - Repas des anciens : il est prévu le 10 septembre 2022 à la salle des fêtes. Le traiteur sera le même que l'an dernier « Arthur et Zoé ». Une réunion a eu lieu le 18 juillet. La prochaine réunion est prévue le 25 juillet 2022.

2- Vidéo protection :

Jean-Claude GARDE et Patrick FOURNEL ont participé à une réunion, ce jour, sur la vidéo protection à la Mairie de BOEN-SUR-LIGNON avec la participation de la région. Une subvention de 70 % peut être envisagée. Une étude recense un besoin de 62 caméras (50 pour les communes intéressées et 12 supplémentaires pour la commune de BOEN) soit un total de 250 000 euros avec installation comprise soit environ 4000 euros par caméra.

La commune d'ARTHUN serait intéressée avec 2 caméras placées dans le bourg et une au lieu-dit La Terrière.

Le conseil municipal décide de poursuivre l'étude, 11 conseillers pour et une abstention.

3 - Plantes invasives :

Afin de lutter contre l'ambrosie, des référents sont désignés : Joël FLACHAT et Renaud PEURON

4- Croix des résistants :

Monsieur POYET, ancien Maire a effectué une demande débroussaillage de la croix des résistants située sur un terrain privé. Cette croix avait été construite par le Comte Jean de Neuf. Jean-Gérard MERLE a contacté la propriétaire du terrain, qui refuse que la commune l'entretienne.

Une proposition a été faite à la propriétaire pour que le débroussaillage soit effectué par des bénévoles afin d'honorer les résistants, la réponse est attendue.

5- Curage des points d'eau

Un curage des points d'eau de la commune a été réalisé par Christophe et l'agent technique de la commune de Bussy-Albieux (La Fond et l'écluse)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Renaud PEURON
Secrétaire de séance



Jean-Claude GARDE
Maire

